

**villecresnes**



**MAIRIE  
DE VILLECRESNES**  
Place Charles de Gaulle  
94440 Villecresnes

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2015**

**DELIBERATION N° 2015-045**

**MISE EN PLACE DE LA CARTE ACHATS**

**Présents :**

*M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Christian FOSSOYEUX, M. Valère VILLA, Mme Isabelle LAFON, M. Jacques LOCHON, Mme Françoise VILLA, M. Thierry DEBARRY, Mmes Maryse VOLANTE, Catherine CASIER, M. Patrick GIVON, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, Mrs André ARDIOT, Daniel SCHREIBER, Mmes Monique MONTEMBAULT, Martine BILLET, M. Marc LECOMTE, Mmes Karina BUYSE, Marie-Laure HIRON, Denise DAVID, M. Didier FABRE, Mme Annie-France VIDON, M. René-Jean CULLIER DE LABADIE, Mme Anne-Marie MARTINS, M. Didier GIARD, Mme Marie-Renée AUROUSSEAU.*

**Absents représentés :**

*Monsieur Michel PINJON représenté par Monsieur Daniel SCHREIBER  
Monsieur Gille GUILLAUME représenté par Monsieur Jacques LOCHON,  
Madame Sylvie ZANOUNE représentée par Monsieur Didier GIARD.*

*Monsieur Jacques LOCHON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance*

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2004-1144 du 26 octobre 2004 relatif à l'exécution des marchés publics par carte d'achat ;

Vu le Budget Communal ;

Considérant que l'utilisation de la carte d'achat comme modalité d'exécution des marchés publics de fournitures et de services est permise par le décret n° 2004-1144 du 26 octobre 2004 ;

Considérant qu'il est nécessaire de doter la Commune de Villecresnes d'un outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs ;

Considérant que son utilisation auprès des fournisseurs ou prestataires référencés doit être prévue expressément dans les clauses du marché ;

Considérant qu'elle se présente sous la forme d'une carte de paiement personnelle et sécurisée ;  
Considérant que la mise en place de la carte d'achat au sein de la Ville de Villecresnes participe à la réalisation de nombreux objectifs :

- l'optimisation des processus d'achats,
- la réduction des coûts et des délais de traitement des commandes et factures,
- la réduction des délais de paiements,

- la dématérialisation et la modernisation des procédures administratives.

Considérant que les conventions signées avec les établissements bancaires émetteurs doivent respecter l'ensemble des règles de gestion des fonds publics ;

Considérant la commission des finances du 25 juin 2015 ;

Sur proposition de Monsieur Christian FOSSEYEU, et après en avoir délibéré ;

**22 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS,**

**Article 1 :** Autorise la mise en place de carte(s) achats au sein de la commune de Villecresnes.

**Article 2 :** Précise que la solution carte(s) achats visa international prendra effet à compter de la date de signature du contrat avec l'Etablissement bancaire.

**Article 3 :** Dit que chaque détenteur d'une carte achats sera désigné par arrêté contractualisant le périmètre d'utilisation de la carte achats.

**Article 4 :** Dit que la carte achats se présentera sous la forme d'une carte de paiement personnelle et sécurisée.

**Article 5 :** Autorise le porteur de la carte d'achat à procéder à toutes les formalités nécessaires à la mise en place et à l'utilisation de cette carte d'achat pour le compte de la Commune de Villecresnes.

**Article 6 :** Interdit tout retrait d'espèces avec une carte achats.

**Article 7 :** Dit que la commune règlera par cette modalité de paiement ses créances à l'émetteur dans la limite du délai fixé par les textes en vigueur.

**Article 8 :** Précise que les frais relatifs au fonctionnement de la carte achats seront intégralement pris en charge par le budget communal.

**Article 9 :** Dit que la carte achats sera mise gratuitement à la disposition de l'utilisateur.

**Article 10 :** Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

**Article 11 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne et à Madame le Trésorier Principal de Chennevières-sur-Marne.

Fait et délibéré en séance le,  
Pour copie conforme  
Le Maire  
Gérard GUILLE

